



Commune de RAMONCHAMP

Dossier n° DP 088 369 26 R0024

Date de dépôt : 21/07/2026

Pour : **Projet de construction d'un garage de moins de 20 m2 sur dalle (radier) sans fondation.**

Demandeur : **Monsieur Alain DAVID**

Adresse terrain : **20 Rue de la Filature
88160 RAMONCHAMP**

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de RAMONCHAMP

Le Maire de RAMONCHAMP,

Vu la déclaration préalable présentée le 21/07/2026 par Monsieur Alain DAVID, domicilié(e) 20 Rue de la Filature, 88160 Ramonchamp, affichée en Mairie le 21/07/2026 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour Projet de construction d'un garage de moins de 20 m2 sur dalle (radier) sans fondation. ;
- sur un terrain situé 20 Rue de la Filature, 88160 RAMONCHAMP ;

Vu les pièces fournies en date du 21/07/2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, et en application de l'article L.424-9, le permis de démolir devient exécutoire :

- a) En cas de permis explicite, quinze jours après sa notification au demandeur et, s'il y a lieu, sa transmission au Préfet ;
- b) En cas de permis tacite, quinze jours après la date à laquelle il est acquis.

Fait à RAMONCHAMP

Le Maire de RAMONCHAMP,

21 juillet 2026

Le Maire,

Bruno BARBE

